

# BUDGET PARTICIPATIF



## PROJET 7

### “ Compléter la signalisation verticale et horizontale pour favoriser la circulation à vélo ”

Le projet consiste à compléter la signalisation verticale et horizontale au sein de la ville pour favoriser la circulation à vélo.

L'idée serait :

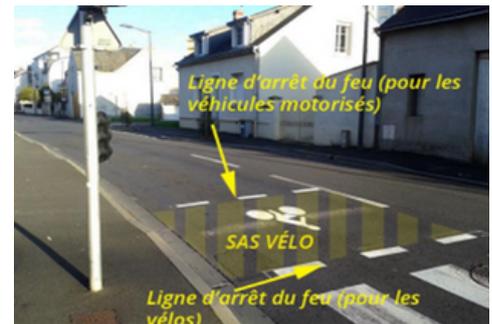
- de créer des doubles sens cyclables dans les rues à sens uniques et les indiquer en installant des panneaux adaptés.
- d'installer des panneaux “cédez-le-passage cycliste” aux feux tricolores,
- de créer des SAS vélo aux feux tricolores.

### Collectif Cycliste 37 Le double-sens cyclable

Il s'agit d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les véhicules motorisés.  
Il existe depuis 2008 dans le Code de la route.



**Le panneau** « sans véhicule motorisé » permet aux cyclistes de circuler en sens contraire des autres véhicules.  
**Panneau** amovible installé dans une rue à double sens cyclable et indiquant que des cyclistes peuvent aller en sens contraire.



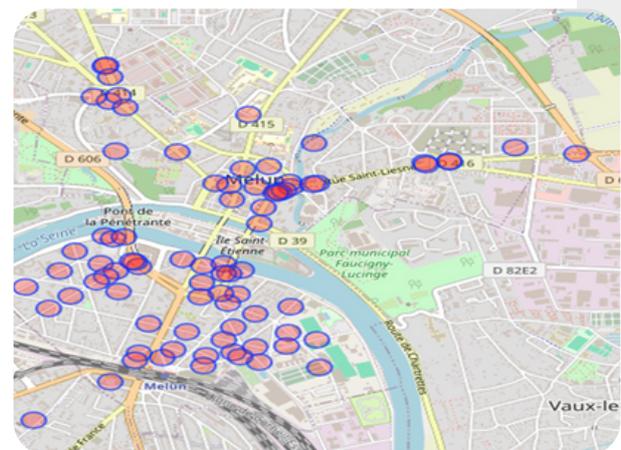
## OBJECTIFS

- ✓ Faciliter et sécuriser la circulation à vélo sur l'ensemble de la ville.
- ✓ Faciliter les déplacements des cyclistes.
- ✓ Développer la pratique du vélo.



## LOCALISATION

L'ensemble du territoire Melunais.



## BUDGET

23.200 €

